



Assemblée générale

Distr. générale
11 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 36 de l'ordre du jour

Bethléem 2000

Lettre datée du 7 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je souhaite appeler à nouveau votre attention sur les célébrations historiques qui ont débuté à Noël 1999 dans la ville palestinienne de Bethléem et qui s'achèveront à Pâques 2001. Ces manifestations sont destinées à commémorer le 2000^e anniversaire de la naissance de Jésus-Christ à Bethléem et l'avènement du troisième millénaire. Le fait de célébrer ainsi cette date historique nous a donné à tous la possibilité de connaître et d'apprécier l'histoire, la beauté et l'importance religieuse de la ville de Bethléem tout en nous portant à espérer ardemment que la Terre sainte connaîtra enfin la paix, la tranquillité et la réconciliation.

Comme vous vous en souvenez certainement, l'Autorité palestinienne a lancé en 1997 le projet Bethléem 2000 qui devait permettre de restaurer les nombreux sites religieux et historiques de la ville, de reconstruire son infrastructure et de préparer les célébrations du millénaire. La région ayant connu des années de conflit, la rénovation de la ville est une tâche extrêmement ardue. Il est apparu que la bonne exécution du projet dans les délais voulus exigerait une assistance internationale considérable sous diverses formes.

Pour aider le peuple palestinien à mener à bien cette entreprise, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est employé à promouvoir le projet et à sensibiliser l'opinion internationale à ses besoins. À la demande du Comité et compte tenu de l'importance universelle du projet, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions un point intitulé « Bethléem 2000 » et a adopté sans les mettre aux voix les résolutions 53/27 et 54/22. Dans ces résolutions, l'Assemblée a notamment manifesté son appui au projet Bethléem 2000 et demandé à l'ensemble de la communauté internationale de renforcer son appui et son engagement en faveur du projet afin d'assurer le succès de cette manifestation.

En réponse à l'appel ainsi adressé par l'Assemblée générale dans les résolutions précitées, le Comité a systématiquement assigné une place spéciale au projet Bethléem 2000 dans ses diverses activités et dans son programme de réunions. Le

Séminaire des Nations Unies sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne et le processus de paix au Moyen-Orient, qui s'est tenu au Caire les 20 et 21 juin 2000, a souligné qu'il importe de sensibiliser l'opinion à ce projet et d'obtenir des concours à son appui. Le Bureau du Comité s'est également entretenu de cette importante question avec des représentants d'organisations intergouvernementales telles que l'Union européenne, l'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue des États arabes, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales.

Lorsque cette question a été abordée aux diverses réunions intergouvernementales, auxquelles j'ai participé durant l'année en ma qualité de Président du Comité, notamment celles qui se sont déroulées sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés, je me suis systématiquement employé à promouvoir les objectifs et activités du Comité, notamment en faveur du projet Bethléem 2000.

La Division des droits des Palestiniens (Secrétariat) a continué à diffuser des renseignements sur le projet dans le cadre du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine, qui est accessible sur l'Internet, soit sur la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies, soit sur le site <domino.un.org/UNISPAL.NSF>. De même, conformément à la résolution 54/41 de l'Assemblée générale, le Département de l'information du Secrétariat a ouvert un site « Bethléem 2000 » à l'adresse <un.org/Depts/dpi/bethlehem2000>.

L'action entreprise pour faire mieux connaître le projet et ses objectifs à l'échelle mondiale a déjà permis d'obtenir des contributions substantielles d'États Membres, d'organisations intergouvernementales et de la société civile. Il reste cependant beaucoup à faire pendant la période du projet qui reste à courir, de même qu'au cours des mois et années à venir tant dans la ville de Bethléem que dans d'autres municipalités palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Une assistance internationale considérable sera nécessaire au peuple palestinien pour lui permettre de mener à bien les énormes tâches de reconstruction et de développement qui s'imposent. Le concours de donateurs est donc essentiel pour améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien et pour créer une économie palestinienne viable.

Au nom du Comité, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous les gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux organismes de la société civile et aux particuliers qui ont contribué jusqu'ici au projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne ainsi qu'à la tâche de reconstruction de la cité de Bethléem.

Eu égard aux considérations précitées et compte tenu de l'importance d'un effort concerté pour mener le projet à bonne fin, le Comité tient à réitérer son appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive son appui et son assistance au projet Bethléem 2000 de l'Autorité palestinienne ainsi que pour le développement de toutes les autres municipalités palestiniennes. Le Comité demeure confiant que pèlerins et touristes du monde entier continueront à visiter Bethléem, lieu de naissance de Jésus-Christ, et à rendre hommage aux riches traditions historiques, religieuses et culturelles du peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre au titre du point 36 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Président du Comité
pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien
Ibra Deguène **Ka**
